

rier 1877.

re lettre du 21
ation de M. J.
la décision des

AUN.

r 1877.

ise de posses-
s officiels par
à cette affaire.

AUN,
Secrétaire.

ior 1877.

le terrain de
quarante-cinq
avons cons-
cinq, faisant

RLING,
ALOIS.

1877.

nt d'accepter
randissement
aux arbitres

YIN,
crétaire.

OTTAWA, 3 février 1877.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 29 janvier dernier, nous annonçant que M. Léandre Fauteux refuse d'accepter la somme qui lui a été offerte pour son terrain, nécessaire à l'agrandissement du canal Lachine, je dois vous dire que la chose a été renvoyée aux arbitres officiels.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

ED. C. MONK, écr.,
41, rue St. Jacques, Montréal.

OTTAWA, 3 février 1877.

Agrandissement du canal Lachine.

Les personnes dont les noms suivent ayant refusé d'accepter le prix offert pour les terrains nécessaires à l'agrandissement du canal Lachine, leur réclamation doit être décidée par les arbitres officiels.

W. EVANS,
L. FAUTEUX,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

F. H. ENNIS, écr.,
Secrétaire des arbitres officiels,
Ottawa.

MONTRÉAL, 3 février 1877.

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai reçu avis officiel de votre ministère, en date du 13 janvier dernier, qu'une partie de mon terrain situé le long du canal Lachine était requise pour des fins publiques, savoir: l'agrandissement et les améliorations à faire au canal, ainsi que l'offre d'un certain prix, c'est-à-dire une piastre et dix cents (\$1.10) du pied, mesure anglaise, tel que fixé par les estimateurs du gouvernement, comme compensation pour le terrain pris pour les fins ci-dessus mentionnées. Je comprends que le prix, d'après la teneur de l'avis, est celui qu'on m'accordera pour le terrain lui-même; je le refuse énergiquement, car je suis convaincu et puis établir clairement et à la satisfaction de tous que la propriété est d'une valeur intrinsèque plus considérable que celle fixée par les estimateurs, et se vendrait sur le marché à un prix plus élevé pour le terrain entier, d'au-delà de 23,000 pieds en superficie, du moins si je puis prendre pour terme de comparaison le prix offert pour d'autres terrains dans le même endroit il y a environ dix-huit mois, terrains qui n'étaient pas aussi avantageusement situés que le mien pour des fins commerciales. Ce prix était de \$2.05 le pied et il a été refusé. Il me semble que les estimateurs n'ont tenu aucun compte, comme ils devaient le faire, des dommages que je souffrirais à raison ce que mon terrain se trouvait défiguré, des dépenses occasionnées par le déplacement de mon commerce, pour lequel ce terrain est aujourd'hui et depuis plusieurs années utilisé, de l'enlèvement de 175,000 pieds de bois de construction, et de leur remise en pile dans un autre endroit, du déplacement et remplacement de 139 pieds de clôture de 12 pieds de hauteur. On ne s'attend certainement pas, et il n'est ni raisonnable ni juste de me forcer de livrer